



COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT

Maison départementale des sports
907 rue du Professeur Blayac
34000 – MONTPELLIER
Site du CODEP34: <http://herault.ffct.org>

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale du 17/11/2018 à Marseillan

* * *

Participants : 110 personnes ont assisté à cette Assemblée Générale. Sur les 43 clubs (+ 1 pour les Membres Individuels), 11 clubs sont absents et non représentés. Le nombre de voix global étant de 130, les clubs présents ou représentés correspondent à 114 voix (87,9 %). Le quorum est donc atteint.

L'ouverture des Assemblées est faite à 9h30 par le Président du CODEP 34, Jacques Clamouse et commence par une minute de silence pour les cyclotouristes disparus en 2018, suivie par l'intervention du Maire de Marseillan, Monsieur Yves Michel. La représentante du Président du COREG Occitanie, Madame Béatrice Barrière est excusée suite à de gros problèmes de circulation.

Remarque préalable importante : l'ensemble des documents nécessaires a été envoyé préalablement aux clubs le 20 octobre 2018. Le dossier présenté lors de la présente réunion à Marseillan le 17 novembre est communiqué aux clubs en annexe et seuls les éléments principaux discutés en séance sont repris dans ce compte-rendu.

* * *

Assemblée Générale Extraordinaire

Une modification des statuts a été proposée visant à augmenter le nombre de membres du CODEP 34 (de 11 à 16) pour permettre de préparer l'avenir (renouvellement des mandats en 2020) et renforcer certaines commissions sur les actions prioritaires (notamment VTT). Sur 112 voix possibles, 107 se sont exprimées avec 94 OUI (87,9 %) et 13 NON. La modification est donc acceptée et adoptée.

* * *

Assemblée Générale Ordinaire

1. Présentation des candidats souhaitant rejoindre le CODEP 34.

Malgré plusieurs relances auprès des clubs et de l'ensemble des licencié-e-s, aucune candidature n'a été déposée. Cette situation va devenir de plus en plus critique du fait que certains membres actuels ne renouvelleront pas leur mandat. La période des 2 ans à venir devrait permettre de faire émerger des personnes qui commenceraient à s'engager sur des actions pour le compte des clubs. Merci aux clubs de proposer des volontaires qui, sans être membres en titre, pourraient venir aider certaines commissions et ainsi mieux appréhender le fonctionnement et les besoins du CODEP 34 au sein d'une équipe motivée.

2. Examen des rapports : 107 voix exprimées sur 114 .

- Rapport moral du Président Jacques Clamouse.

Adopté par 98 voix Pour (91,6 %), 3 Contre et 6 Nuls

Principaux points à noter : malgré la hausse des licencié-e-s en 2018 dans l'Hérault (+ 60), les clubs sont invités à bien anticiper les changements au sein de leurs équipes dirigeantes et à organiser le recrutement de nouveaux adhérents, notamment les Jeunes, les Féminines et les pratiquants VTT.

Un effort est à prévoir pour certains afin d'utiliser davantage les outils informatiques proposés pour améliorer la communication entre CODEP et clubs, mais aussi vis à vis de l'extérieur (une seule adresse mail ffvelo s'affranchissant des changements de correspondant).

L'action de solidarité pour les sinistrés de l'Aude a été une réussite avec 312 présents au point café à Bessilles le 11 novembre et des dons importants (1 900 €), montrant ainsi la vitalité des clubs et de leurs adhérent-e-s.

- Rapport d'activités des Commissions.

Adopté par 103 voix Pour (96,3 %) et 4 Contre.

Principaux points à noter.

Les Jeunes (Gilles Ibars) : seulement 2 écoles sur 43 clubs (Fabrègues et Montblanc). Des formations ont eu lieu en 2018 et une aide de la Commission est possible si les clubs souhaitent faire des actions avec les écoles, solution utilisée et réussie par les deux clubs.

Le VTT (Pierre Hérédia) : c'est l'avenir, c'est une autre pratique à laquelle le CODEP et quelques clubs ont largement travaillé en 2018. Il est toutefois indispensable d'étoffer la Commission afin d'accentuer les projets et étudier les partenariats possibles (ex : Montain Bike Fondation).

La Formation (James Mara) : l'année 2018 a été marquée par la mise en place réussie de plusieurs formations (Premiers secours, PSC1, animateur club N1, initiateur club N2) pour 34 personnes en provenance de 7 clubs volontaires. Il conviendra de poursuivre cet effort en 2019 selon un calendrier déjà connu (début d'année) et pour lequel peuvent s'inscrire les clubs.

La Commission Tourisme (René Baldellon) : elle a essentiellement travaillé en liaison avec les institutionnels pour mieux communiquer sur les circuits du département et les faire connaître par le plus grand nombre (vacanciers, offres touristiques route et VTT, ...). Il est regrettable que les licencié-e-s de l'Hérault ne participent quasiment plus aux transversales ou aux randonnées innovantes, signe d'un désintérêt qui pose question.

La vie des clubs (Christian Arnold et Guy Estopina) : les randonnées et les points café sont en nombre significatif, mais on constate que les randonnées VTT sont beaucoup plus prisées que les randonnées route. Il conviendrait donc, autant que possible, que les deux pratiques, associées parfois à la marche, soient proposées en même temps, avec une entraide des clubs. La mise à jour du site du CODEP est faite régulièrement, mais on peut regretter le peu d'intérêt manifesté par les clubs et leurs adhérents pour le grand jeu organisé pour les 40 ans

du CODEP qui avait pour but de faire connaître la richesse des informations contenues dans le site. Accessoirement c'était aussi un moyen de faire rentrer un peu d'argent dans les caisses des clubs.

Pour ce qui est des boîtes aux lettres des clubs sous forme ffvelo.fr, un effort a eu lieu avec plusieurs relances, mais seulement 28 clubs sur 43 en disposent à ce jour. Cela conduit à rendre difficile l'information homogène des clubs avec parfois des mails envoyés par le CODEP et non « lus » par les clubs.

Les Féminines (Maria Robu): l'année 2018 a été marquée par une concentration à Carcassonne les 7 et 8 avril pour les féminines du COREG Occitanie. L'expérience doit se renouveler en 2019, mais il est dommage que le projet d'une randonnée spécifique Hérault sur plusieurs jours n'ait pu avoir lieu en raison d'un nombre insuffisant de candidates.

La Sécurité (Alain Clamouse): de nombreuses actions pour les routes et pistes cyclables ont été lancées, mais avec des délais de réalisation très variables selon les collectivités en charge des dossiers. L'effort sera poursuivi, mais les demandes des clubs pour signaler les difficultés sont en baisse, ne signifiant sûrement pas que tout va bien sur nos routes !!!

- Bilan financier 2018 (Dany Frainet) où il ressort un solde de l'exercice de + 439,32 € et un total de trésorerie au 31/10/2018 de 25 093,94 €. Certifié conforme par les Censeurs aux comptes, ce bilan est approuvé par 100 voix Pour (93,5 %), 6 Contre et 1 Nul.

- Budget prévisionnel 2019 prévu à 48 800 € en charges et produits, il est adopté par 101 voix Pour (94,4 %) et 6 Nuls.

3. Forum et échanges avec les clubs.

- Pourquoi la licence compétition n'est pas acceptée lors des cyclo-sportives organisées sous l'égide de la FFC ?

Réponse : ce n'est pas normal, certains organisateurs les acceptent toutefois sans exiger la fourniture du certificat médical, mais cette question reflète la concurrence entre les deux fédérations. Affaire à suivre avec possibilité lors des inscriptions de fournir le certificat médical pour éviter tout problème aux participants. A noter qu'il est conseillé aux clubs d'utiliser le certificat médical type qui se trouve sur le site de la fédération à la rubrique Sport-Santé.

- Le CODEP est-il partie prenante dans les Assises de la mobilité en cours de discussion ?

Réponse : non par manque de disponibilités, mais plusieurs membres du CODEP sont en liaison régulière avec le département pour faire prendre en compte nos suggestions et propositions.

- Pourquoi n'est pris en compte qu'une seule randonnée dans le calcul des points pour la coupe CODEP, pénalisant les clubs qui en font plusieurs ?

Réponse : le règlement 2018 ne prend effectivement en compte qu'une seule randonnée (100 points). Pour 2019, un nouvel examen pourra permettre un changement dans ce domaine ainsi que pour les points café.

- Comment rendre les randonnées plus attractives, plus festives, plus visibles en proposant des choses différentes ?

Réponse : c'est normalement le but assigné aux « Randonnées Innovantes » que les clubs peuvent proposer, mais on a constaté sur les dernières années que les participants de notre fédération sont de moins en moins nombreux du fait d'une population vieillissante qui n'a pas trop envie de bouger.

Une autre solution à tester consiste à rechercher de nouveaux participants dans des départements voisins et/ou sous forme de jumelage avec des clubs plus éloignés (3 jumelages existent en Occitanie à élargir).

Les randonnées ne peuvent plus se limiter à de simples parcours route, mais devraient pouvoir associer des visites de sites, de caves, de monuments, ... pour attirer davantage de personnes

en mélangeant vélos route, VAE, VTT et marche pour une réponse globale à des familles avec repas proposé. De même, l'organisation de manifestations en nocturne (ex : trails) pourrait être testée moyennant une organisation plus importante et des inscriptions à un coût supérieur. Pour rappel, lors de l'AG de Sète, le Président du COREG avait émis l'idée innovante d'organiser des randonnées par plusieurs clubs qui s'entendent pour prendre en charge l'accueil et les repas sur 2 ou 3 endroits. Cette solution pourrait ainsi permettre à des clubs qui n'ont pas assez d'adhérents de regrouper leurs forces pour l'organisation.

- Peut-on avoir plus de sponsors sur les maillots pour financer les actions des clubs qui ont de moins en moins de subventions ?

Réponse : la charte de la Fédération disponible sur son site doit être appliquée. La véritable visibilité à proposer est plus sur les publications ou site du club que sur les maillots.

- Le CODEP serait-il prêt à participer financièrement à la réalisation de maillots des clubs s'ils incrustent le logo de FF Vélo / CODEP 34 sur leurs tenues ?

Réponse : à étudier en 2019 avec les clubs volontaires.

- Pour rendre plus visible les randonnées ou points café, le CODEP pourrait-il participer financièrement à la réalisation de banderoles associant l'identité du club et celle de FF Vélo / CODEP 34 ?

Réponse : très bonne idée, à lancer en 2019 avec tous les clubs volontaires sachant qu'un marché global pourrait être de nature à faire sensiblement baisser les prix.

- Pour les clubs ayant peu d'adhérents dans des bassins de population peu importants, l'idée de s'inviter mutuellement avec les clubs voisins pour les sorties ne peut-elle pas s'envisager sans préfigurer un regroupement ultérieur ?

Réponse : c'est une très bonne idée déjà mise en place dans d'autres départements et en cas de difficultés pour trouver des responsables, le fait de se connaître et rouler ensemble pourrait être de nature à permettre des solutions innovantes pour gérer les clubs concernés sous forme d'association.

- Où en est le projet fédéral visant à proposer un site pour chaque club en lien avec les sites nationaux, régionaux et départementaux ?

Réponse : beaucoup de retard dans le déploiement pour les sites des COREG (2019 ?). En conséquence, ceux pour les CODEP ne verront pas le jour avant 2020, ce qui est très tardif par rapport aux objectifs annoncés en 2017. Pour les Clubs, ce n'est pas envisagé pour l'instant. Ce point sera évoqué lors de la prochaine AG Fédérale de Boulazac.

- L'éclairage est-il obligatoire sur les vélos route en France et peut-on se faire verbaliser en cas d'absence de dispositifs avant et/ou arrière ?

Réponse : c'est bien prévu dans la réglementation, mais beaucoup de vélos ne respectent pas cette obligation. Compte tenu des risques liés au manque de visibilité des cyclistes et aux nombreux accidents, il est indispensable de mettre au moins à l'arrière un éclairage qui peut être clignotant, nocturne et diurne. Les clubs sont invités à motiver en ce sens leurs adhérents pour leur propre sécurité.

Toujours pour la sécurité, un brassard bien visible sera fourni prochainement par le CODEP pour les responsables sécurité qui le porteront lors des sorties club.

- Comment rendre le port du casque obligatoire auprès de nos adhérents alors que la réglementation ne fait que le conseiller ?

Réponse : la première chose est de prévoir dans le règlement intérieur du club que le port du casque lors des sorties est obligatoire pour chacun des adhérents (sous peine d'exclusion) et le faire signer à tout nouvel adhérent. Pour être compris et convaincant, il suffit dans beaucoup de cas de montrer que le port du casque a pu sauver des vies.

- Peut-on refuser un participant à une randonnée qui ne voudrait pas mettre de casque alors que c'est clairement indiqué dans le règlement ?

Réponse : oui, le règlement doit être respecté.

4. Synthèse de nos engagements pour 2019

- La mise en place de formations pour les dirigeants.
- La mise en place de formations pour les délégués sécurité
- La mise en place de formations PSC1, animateurs, instructeurs...
- L'organisation de 2 Audax : 100 initiation et 200 Audax en plus des Audax organisés par les Clubs.
- Une aide financière aux clubs pour les organisations de Randonnée et point café sous réserve de dossiers argumentés et d'actions innovantes.
- L'idée de participer financièrement à la réalisation des maillots des clubs, avec en contrepartie l'incrustation du LOGO FF Vélo / CODEP 34 sur leur tenue.
- La réalisation de banderoles pour les clubs avec identité FF Vélo / CODEP 34 et Club.
- La modification du règlement de la Coupe CODEP pour prendre en compte l'organisation de plusieurs randonnées et pour les points café.
- La mise en place du brassard pour le délégué sécurité.
- L'organisation d'un séjour.

5. Validation des calendriers 2019 (et début 2020).

Le document présenté est validé moyennant quelques ajustements pris en compte en séance et sera retransmis à l'ensemble des clubs avant fin novembre.

6. Remise des récompenses 2018.

De nombreuses récompenses ont été remises aux clubs et aux licencié-e-s selon le détail indiqué dans le document projeté en séance.

A noter la date de la **prochaine Assemblée Générale du CODEP 34** qui aura lieu le **samedi 16 novembre 2019 à ROUJAN** suite à l'accord de ce club en séance.

Fin de la réunion à 17h00

Le Secrétaire
Jean-Michel PONS



Le Président
Jacques CLAMOUSE

